



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-085

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

DÉLIBÉRATION : 2026-085
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

RAPPORTEUR : Driss SAÏD

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond soit à des crédits nouveaux, soit à des modifications d'imputations comptables, soit à des transferts de crédits. Le budget supplémentaire a également pour vocation d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement constatés à la clôture de l'exercice précédent.

Les montants inscrits sont de 15 729 271,68 € en investissement et de 10 438 058,49 € en fonctionnement.

Les ajustements réels de dépenses (hors restes à réaliser, affectation du résultat reporté et provisions d'équilibre) représentent - 714 722,37 € en fonctionnement et - 47 968,33 € en investissement soit - 0,7 % du budget primitif 2026.

En Section d'Investissement

Les dépenses représentent 15 729 271,68 € dont 7 203 538,07 € de restes à réaliser de 2025, 8 053 701,94 € de résultat d'investissement reporté et 520 000 € de provision d'équilibre aux chapitres 20,21,23,204.

Les autres dépenses réelles sont ajustées à la baisse pour 47 968,33 € réparties de la façon suivante :

➤ + 256 000,00 € d'avancement de crédits d'études et de travaux sur 2026 concernant les opérations suivantes :

- 60 000,00 € pour les travaux de la salle Graine de Café,
- 2 000,00 € de frais d'études pour le Groupe Scolaire Buzardières,
- 14 000,00 € de frais d'études pour la salle associative de la Bergerie,
- 180 000,00 € de travaux pour la salle associative de la Bergerie,

➤ + 20 000,00 € de crédits pour des travaux supplémentaires concernant la relocalisation des locaux de l'ancien collège Renan,

➤ - 296 000,00 € de crédits restitués pour décalage sur 2027 d'études et de travaux dont :

- - 180 000,00 € concernant les travaux de couvertures extérieures,
- - 80 000,00 € concernant les travaux du manoir de la Bégraisière,
- - 30 000,00 € de frais d'études pour la maison du Petit Bois,
- - 6 000,00 € de frais d'études dans le cadre du décret tertiaire pour le groupe scolaire maternelle du Joli Mai,

➤ Par ailleurs, - 27 968,33 € de transfert de crédit d'investissement vers le fonctionnement suite au changement de méthode d'imputation du marché de chauffage P3.

Parmi les recettes nouvelles sont inscrites :

- + 13 049 328,57 € d'affectation de résultat de fonctionnement,
- + 2 207 911,44 € de restes à réaliser de 2025,
- + 229 141,16 € de recettes du FCTVA suite à la notification définitive,

Par ailleurs, le besoin d'emprunt est ramené à hauteur de 4 331 653,58 € avec la désinscription de 10 699 850,65 €.

En Section de Fonctionnement

Les dépenses sont ajustées à la baisse pour 504 722,37 € dont 210 000,00 € de provision d'équilibre.

Les dépenses réelles sont diminuées de 714 722,37 € réparties comme suit :

- + 25 000,00 € pour prévoir les remboursements de titres sur exercices antérieurs,
- + 10 740,30 € de crédits supplémentaires pour la mission PCAET pour des frais de missions, colloques, prestation de conseil en transition écologique, spectacle Climax,
- - 778 431,00 € de désinscription des crédits concernant le DILICO (suite à l'évolution de la loi de finances et des hypothèses qui avaient été prises au budget primitif),
- Également, un transfert de crédit d'investissement vers le fonctionnement suite au changement de méthode d'imputation du marché de chauffage P3 pour + 27 968,33 €.

Les recettes sont ajustées à hauteur de 10 438 058,79 € dont :

- + 10 571 044,29 € de résultat de fonctionnement reporté de 2025,
- + 75 167,54 € de FCTVA suite notification définitive,
- + 28 460,60 € pour la Dotation de la Solidarité Urbaine suite à la notification définitive,
- + 59 028,00 € pour la compensation des Taxes Foncières suite à la réception de la notification et en lien avec l'évolution de la loi de finances (réduction de la réfaction),
- + 173 547,36 € suite à l'indemnisation de l'assurance pour le sinistre carrelage du groupe scolaire des Grand Bois,
- - 200 000,00 € concernant la taxe habitation sur les résidences secondaires suite à la notification de l'état fiscal 1259,
- - 256 689,00 € d'ajustement sur la dotation forfaitaire suite à l'évolution dans la répartition de l'écrêtement,
- - 12 500,00 € de désinscription de crédits de subvention France Services déjà versée en 2025.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget,

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2026 de la Ville,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire ci-annexé, relatif au Budget Principal de la Ville :

⇒ Section d'investissement

Dépenses : 15 729 271,68 €

Recettes : 15 729 271,68 €

⇒ Section de fonctionnement

Dépenses : 10 438 058,79 €

Recettes : 10 438 058,79 €

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

35 voix POUR

10 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 22/06/2026

Le secrétaire de séance



Vincent LE GARJAN

Le Maire



Bertrand AFFILÉ